

ASSOCIATIONS & COMMERCES

Le site internet de la mairie va être mis à jour, très prochainement.

Pour cela, les associations et commerces souhaitant y figurer, doivent nous faire parvenir les données suivantes :

Associations:

Intitulé, adresse siège social, nom du président, téléphone et adresse courriel, réseaux sociaux. Vocation de l'association (descriptif très court) et un visuel (logo et/ou photographie).

Commerces :

Nom, adresse du commerce et contacts (tél et email).

Descriptif de l'activité et un visuel (logo et/ou photographie).

secretariat.gondrin@orange.fr

ANIMATIONS ESTIVALES

Sur inscription à la médiathèque : 05 62 29 16 34

- Ateliers de gravure à l'artothèque (enfants/adultes) le samedi matin.
- « Moment du conte » le mercredi matin.

Activités physiques journalières :

- assurées par notre professeur d'EPS Emma DAUBAS. Programme sur Facebook, site internet de la commune et en mairie.

FETES & FOIRES

Le maintien de la fête du 15 août et de la foire aux produits régionaux sera décidé lors du conseil municipal du 10 juillet.

Annonce sera faite, en suivant.

GRANDS ELECTEURS

Par décision préfectorale, le choix des grands électeurs (3 titulaires, 3 suppléants), aura lieu le 10 juillet, en mairie. Ils prennent part à l'élection des sénateurs.

OFFICE de TOURISME

Suite à la prise de compétence Office de tourisme par la Comcom (Loi NOTRE) la commune va reprendre la propriété du local actuel de la place de la Liberté. Il sera mis à la disposition de l'Office de Tourisme et du Thermalisme du Grand Armagnac où leurs agents pourront l'utiliser, en partie.

Il servira pour les animations de la commune, activité auparavant exercée par l'OT de Gondrin, mais qui n'entre pas dans les compétences d'un Office de tourisme communautaire.

Cette activité est donc à repenser et à développer avec les associations volontaires !

CHANTIERS

Fibre optique : courant 2020 pour les foyers dans un rayon de 1,5km autour de Gondrin et 2021 pour les plus éloignés.

Lotissement La Rochelle : réaménagement paysager et réfection des voies.

Logements : Halle et ancienne poste. Lancement du projet : Permis de construire accordé pour 10 logements.

Ecole : mise en place d'un self-service.

Ancien couvent : projet d'aménagement en cours d'étude.



CLUBS

VIE COMMUNALE

BASE de LOISIRS

Ouvrir or not ouvrir ?

Après plus de dix années sous un même format et à l'aube d'une nouvelle mandature, le bulletin municipal voit une évolution de sa mise en page. Il était devenu nécessaire de mettre à jour les modes de communication de la Commune, tant les outils évoluent vite.

Aussi, sous la houlette bienveillante d'un rédac'chef qui sait écrire (le numérique n'empêchant pas de s'exprimer en français) et de la frange la plus jeune du conseil, le site internet sera revu, un compte Facebook créé et la maquette de ce bulletin traditionnel rénovée.

Espérant que cela permette une meilleure connaissance de la vie locale, nous attendons, en retour, vos remarques et vos propositions.

Didier DUPRONT

N°53 - juillet 2020
Dépôt légal : Juillet

Directeur de la publication :
W. Lussagnet
Rédacteur : C Bassetto.



ECOLE

Tirage : 700
exemplaires

AGENDA

ASSOCIATIONS

GONDR Infos

Le bulletin d'informations municipales
de la Ville de GONDRIN

EDIT

Seule question à l'ordre du jour, lundi 29 juin, des conseils municipal et d'administration de la régie TELGRA, gérant la dite base : 2 heures d'échanges, nourris des éléments tangibles du protocole sanitaire actuel à respecter, mais également des données chiffrées, financières. Si quelques piscines et autres

centres aquatiques ont ouvert, c'est sans compter la structure atypique qu'est la nôtre. Comment tenir et assurer les conditions exigeantes d'un protocole qui oblige au port du masque hors baignade, ne pas se grouper (10 personnes) alors que nous pourrions recevoir jusqu'à 2800 personnes par jour, poster 2 surveillants supplémentaires pour discipliner les passages aux toboggans, entre autre ? 7600€ par jour sont les charges fixes (salaires, assurance, eau et électricité, chlore...) qu'une ouverture de 45 jours, ensoleillés, est censée « couvrir ». Gageure difficile à tenir, argument facile à appréhender par tous. Mal ouvrir ou bien fermer ? La fermeture est décidée sans enthousiasme mais raison, par l'ensemble des participants qui ont organisé une rencontre-information aux commerçants et autres impactés par cette décision difficile. Une année blanche, ou noire suivant les points de vue, qui permettra à chacun de mieux mesurer l'importance de notre base de loisirs et de réfléchir à des investissements pour un plan de relance 2021. Un espace vous manque et tout est dépeuplé.



OUVERTURE DE LA MAIRIE au PUBLIC

Du lundi au vendredi

Matin : 08h30—12h00

Après-midi : 13h30—17h00

Samedi

Matin : 08h30—12h00



CONTACT MAIRIE

& AGENCE POSTALE COMMUNALE

Téléphone : 05 62 29 12 43

Courriel : secretariat.gondrin@orange.fr

Adresse : 2, rue Rodolphe MOLERE



BUDGET

➤ La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune.

Pour l'année 2020 la section est valorisée à hauteur de 2 069 970 €

Les principales dépenses : les charges à caractère général, 442870€ (eau, électricité, alimentation, entretien, assurances...), les charges de personnel, 507820€, les charges financières, 49000€ (intérêts de la dette) et les autres charges de gestion courante, 335411€.

Les principales recettes : les produits des services locaux (restaurant scolaire, locations de salles...), les impôts et taxes (taxe foncière, d'habitation), les dotations de l'état (DGF) ainsi que les participations des autres organismes.

L'excédent dégagé (différence entre recettes et dépenses) est principalement affecté au remboursement du capital de la dette et à l'autofinancement des investissements.

Pour 2020 il s'élève à **734 869 €**

➤ La section d'investissement comprend essentiellement les opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la commune : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure... Elle comprend également le montant du remboursement en capital des emprunts.

La section est équilibrée par l'autofinancement (solde excédentaire de la section de fonctionnement), les subventions d'équipement de l'Etat et éventuellement les emprunts.

Pour l'année 2020 la section est valorisée à 1 148 119 €, sans nécessité de recourir à l'emprunt.

ECOLE—SIIS

Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire Gondrin-Courrensan

GONDRIN / PROJETS en cours

Un self-service sera opérationnel dès la rentrée scolaire pour les élèves à partir du CP.

Un partenariat avec la commune de Lagraulat nous permettra de bénéficier de leur production de légumes bio, en contrepartie d'une mise à disposition de personnel. Une demande de label Ecocert en cuisine développera l'introduction de produits locaux et bio dans les menus de notre restaurant scolaire.

Le développement durable en action, qui de surcroît est dans le programme scolaire des élèves !

DIVERS

Climatisation installée en fin d'année 2019, dans les salles de classe et le réfectoire dès les premières chaleurs.

Participation de l'Ecole au label « Ecole Numérique 2020 » subventionné à 50% par l'Etat pour l'achat de robots pour des activités de programmation informatique.

SOUVENONS-NOUS

Dès le 16 mars, les enseignantes ont mis en place l'école à distance : envois d'activités quotidiennes ou hebdomadaires pour les élèves de maternelle et élémentaire, classe virtuelle pour les élèves de CP, CE1 et CE2.

Le 12 mai, la directrice de l'école, le SIIS et les Services Techniques ont aménagé l'école afin de suivre le protocole sanitaire garantissant la sécurité des élèves présents et des personnels demandé par le Ministère de l'Education Nationale. Restaurant Scolaire et Alae, ouverts, dès ce premier jour.

Le 22 juin, présence obligatoire à l'école pour tous les élèves et fin de l'école à distance.

RAPPEL : Les inscriptions se font en mairie.

Hélène TUMELERO

BULLETIN nouvelle formule

Ce bulletin « allégé » paraîtra plus fréquemment afin d'éviter des informations obsolètes et parfois trop détaillées. Le site internet, en reconstruction, permettra un complément d'information.

SITE INTERNET mairie :

<http://gondrin.fr>

Le compte FACEBOOK y sera associé, prochainement.

INCIVILITES

Depuis plusieurs mois, quelques sauvages possiblement de Gondrin, dégradent les lieux publics.

S'il faut que jeunesse se passe, pourquoi faut-il détruire, dégrader et importuner la population ?

Quelques exemples de ces idioties dévastatrices : des pierres jetées sur le lavoir de Lasdoutz, les toilettes publiques des Promenades dégradées, les trottinettes de l'école déplacées, des rodéos effectués dans le jardin d'enfants Rue des Ardouens, les murs de certaines maisons salis et tagués, les plantations de la commune piétinées et couvertes d'excréments.

Que faire devant cette volonté de détruire ? Sensibiliser les parents par ces lignes, afin que leurs enfants (petits ou grands) ne traînent pas dehors à 1h du matin. Ou bien, déposer plainte auprès des services de Gendarmerie afin d'obtenir compensation, car ces incivilités coûtent plusieurs milliers d'euros aux Gondrinois (à titre d'exemple, la réfection de la toiture du lavoir précité s'élève à 12 000€).

Permettez-moi de rêver, que ces jeunes idiots et leurs parents lisent ces lignes et méditent sur cette citation de Martin Luther King « nous devons apprendre à vivre ensemble comme des frères, sinon nous allons mourir tous ensemble comme des idiots » ... du village.

JP TOURNÉ



DES RAPPELS

Pour mieux vivre en commun et respecter les règlements.

FEUX : « seuls les propriétaires forestiers ou agricoles, ou leurs ayants droits, peuvent porter ou allumer un feu » et sous réserve d'autorisation accordée.

Réf : ARRETE Préf. N°2006-181-001

BRUIT : « Bruit dans les propriétés privées » :

« Appareils de diffusion de son ;
D'outils de bricolage, jardinage... ;
D'abolements de chien et cris d'animaux ;
De jeux bruyants... ;
D'appareils électroménagers ... »

Réf : ARRETE Préf. N° 2014345-0001

MEDIATHEQUE



romans, romans historiques, policiers, romans jeunesse et ados, albums

pour les petits et livres premières lectures, documentaires (histoire, géographie, santé, nature, sciences sociales, fonds local), biographies et bandes dessinées adultes et jeunesse, une collection de livres d'arts ...

Choix varié et renouvelé par la médiathèque départementale du Gers.

Espace multimédia et connexion internet.

Inscription sur place.

Tarif : 5 euros l'année sur présentation carte d'identité.

HORAIRES

MERCREDI: 9H30/12H - 14H30/18H

JEUDI: 14H30/18H

VENDREDI: 14H30/18H

SAMEDI: 9H/12H

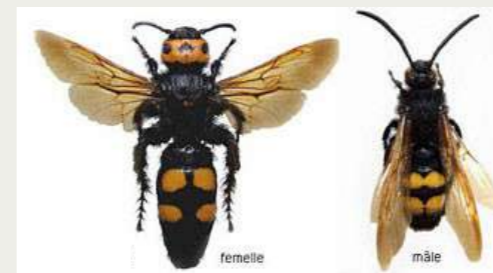


Laurence au 05 62 29 16 34

Adpl.32@orange.fr

BIODIVERSITE locale

Ceci n'est pas un FRELON ...



... mais une **scolie à front jaune**, un des plus grands hyménoptères d'Europe. Elle possède un dard mais reste totalelement inoffensive. N'hésitez pas à nous faire part de découvertes.

« Les bruits réalisés par les particuliers ... pourront s'effectuer » :

Les jours ouvrables 8h30/12h et 14h30/19h30 ;
Samedis 9h/12h et 15h/19h ;
Dimanches et jours fériés 10h/12h

Chacun aime la liberté... N'abîmons pas celle d'autrui.

A SUIVRE

Composition du conseil

municipal et délégations :

Délégations des adjoints :

Jean-Pierre TOURNE : Urbanisme, police, salubrité, justice, baux, patrimoine, marchés publics

Marie-Claude PILET : Economie, tourisme, commerce, artisanat

Guy BOUE : Voirie

Hélène TUMELERO : Ecole, enfance-jeunesse, famille, santé et alimentation

Délégations des conseillers municipaux :

Lucette LABORDE : administration, recensement, état-civil, élections

Marina NOGUES : budget, comptabilité, ordonnateur des dépenses

Philippe SAMPIETRO : sports, loisirs

Alexandra LAUNET : agriculture, chasse, pêche

Marie-Geneviève LAFARGUE : rénovation urbaine et logement

Christophe BEGUE : réseaux (élec, télécom, eau, assainissement)

Michel ROUILHÈS : protocole et cérémonies, plan de sauvegarde communal

Rémi GRATIAN : environnement, développement durable

Judith ANTUNES-FERREIRA : animation des quartiers, réaménagement de la Rochelle

Christophe BASSETTO : culture et communication

INFO PLUS

En parfait accord avec le Conseil municipal, la régie TELGRA a estimé que les conditions sanitaires et économiques étaient bien loin d'être réunies pour permettre l'ouverture du parc de loisirs à l'été 2020.

Toutefois, si une association, un professionnel ou un groupement d'entre eux souhaite tenter l'aventure, la Commune leur mettra à disposition le parc, les équipements, éventuellement les coordonnées des personnels nécessaires à son fonctionnement, le tout pour l'euro symbolique. Restera à la charge du candidat le coût de fonctionnement du site. La commune, quant à elle, assurera le remboursement de l'emprunt.



NEWS-LETTER : inscrivez-vous !